

Fiscalité, placements & réductions d'impôt

À jour des dispositions de la loi de finances



Gervais Morel

avec la participation de
David Ecochard
et **Jean-Baptiste Chelle**

EYROLLES

RB
ÉDITION

Fiscalité, placements & réductions d'impôt 2020

Gervais Morel

avec la participation de **David Ecochard**
et de **Jean-Baptiste Chelle**

31^e édition

EYROLLES

RB
ÉDITION

Les auteurs

Gervais Morel

Consultant expert pour GVGM Formation. Collabore occasionnellement avec le Groupe de presse *Les Échos*.

Expert-comptable, ancien membre de l'Ordre et de la compagnie des commissaires aux comptes. Responsable, pendant plus de 30 ans, du domaine fiscalité au Centre de formation de la profession bancaire (CFPB). Ancien chargé de cours à l'Institut technique de banque (ITB) et au Centre d'études supérieures de banque (CESB). Ancien professeur associé au DESS banque et finance (Université Lyon 2).

David Ecochard

Gérant de GVGM Formation.

Expert en gestion de patrimoine (Université d'Auvergne). Diplômé d'études supérieures comptables et financières. Chargé de cours au master 2 Banque et finance de la Faculté des sciences économiques (Université Lyon 2). Ancien consultant expert au Centre de formation de la profession bancaire (CFPB) et ancien maître de conférences à l'Institut technique de banque (ITB).

Jean-Baptiste Chelle

Responsable du pôle fiscal au Cabinet Arthaud et associés.

Master de droit fiscal d'Aix en Provence. Expert en gestion de patrimoine (Université d'Auvergne). Chargé de cours au master 2 de droit fiscal (Université Lyon 3) et au master 2 Banque et finance de la Faculté des sciences économiques (Université Lyon 2).

ISBN 978-2-86325-837-8 - Code Géodif G0070844

Diffusé par les Éditions d'Organisation 1 rue Thénard 75240 Paris cedex 05

Copyright © 2020 RB Édition 18 rue La Fayette 75009 Paris - revue-banque.fr

Toute reproduction, totale ou partielle, de la présente publication est interdite sans autorisation écrite de gervais morel Editions ou du CFC, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Chez le même éditeur

- Hors collection

Blockchain au service de la finance (La) - Cadre juridique et applications pratiques
X. Vamparys

Capital-investissement (Le) - Guide juridique et fiscal
F.-D. Poitral. Avec la collaboration de G. Grundeler

Cash Management - Fondamentaux, solutions, perspectives
J. Cavaliero et Fr. Poizat

Crédits documentaires, lettres de crédit stand-by, cautions et garanties - Guide pratique
H. Martini, D. Deprée et Ch. Cazenove

Créer de la valeur dans le football - Comment évaluer les clubs et leurs actifs
F. Bancel, B. Belgodère et H. Philippe

Documents de synthèse de l'entreprise (Les) - Aide à la lecture de la liasse fiscale, à l'analyse financière et à l'évaluation de l'entreprise
G. Morel et O. Arthaud (11^e éd.)

Droit bancaire et financier - Mélanges AEDBF France VII
Sous la direction de J.-J. Daigre et B. Bréhier

Financer une entreprise par le crowdfunding - Les nouvelles règles de l'investissement participatif
D. Stucki

Gouvernance et fonctions clés de risque, conformité et contrôle dans les établissements financiers
M.-A. Nicolet

MIF 2 - Une nouvelle donne pour l'Europe des marchés financiers
E. de Fournoux et P. Laurent. Avec la collaboration de F. Fleuret et B. Julé

Repères d'économie bancaire - Les nouveaux défis du financement de l'économie
Collectif sous la direction de V. Ohannessian et T. Waxin, avec M.-A. Barbat-Layani, C. Gallès, J. de Larozière, J.-H. Lorenzi, L. Quignon et A. Sienkiewicz

Révolution contractuelle du droit des sociétés (La) - Acte 2 - Vers l'entreprise citoyenne
Fr.-D. Poitral

Solvency 2 - Impacts stratégiques et de marché
F. Morlaye

Solvency 2 en 200 mots clés
P. Thourot et Ph. Morin

Valoriser l'entreprise par la propriété intellectuelle - Des FinTech aux grands groupes, quelles stratégies de gestion des actifs immatériels ?
G. Mathias et C. Gabillat

- Collection **Droit**

Banque et Assurance digitales - Droit et Pratiques
Sous la direction d'É. A. Caprioli, avec les contributions de P. Agosti, I. Cantero et I. Choukri

Démarchage bancaire ou financier & Conseillers en investissements financiers (CIF) - Aspects juridiques et pratiques
Ph. Arestan

Droit des financements d'entreprise
Collectif sous la direction de Z. Sekfali

Financement de projet. Enjeux juridiques et bancabilité d'une opération
V. Haubert-McGetrick et G. Ansaloni

Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement. Intermédiaire en financement participatif. Agent lié. Quelle réglementation et sous quel contrôle ?
E. Bouretz

- **Collection L'année des professions financières**

Quelle finance pour 2030 ? - 40 points de vue d'experts
Collectif sous la direction de P.-H. Cassou

- **Collection Les essentiels de la banque et de la finance**

Banque et Matières premières

F. Constant et D. Leboiteux

Banque et son environnement en zone euro (La)

J. Siliadin

Contrôle de gestion stratégique dans la banque

M. Rouach et L. Rouach

Cyber-risques - Le nouvel enjeu du secteur bancaire et financier

L. Zicry

Délégué à la protection des données (DPO) : clé de voûte de la conformité (Le)

G. Mathias, A. Kashani-Poor et A. Alfer

Finance et gestion dans la banque

M. Rouach et E. Rouach

Innovation financière au service du climat (L') - Les Obligations à Impact Environnemental

A. Bouzidi et M. Mainelli

Introduction à la comptabilité bancaire

M. Formagne

Introduction au Private Equity - Les bases du capital-investissement. France, Belgique, Luxembourg et Afrique francophone

C. Demaria

Investir dans la transition énergétique - Défis globaux, stratégies nationales et projets concrets

J. Touati

Investissement à haut rendement sociétal (L') - La révolution de l'Impact Investing

C. Antignac et B. Attali

LBO - Montages à effet de levier - Private Equity

Ph. Thomas

Révolution FinTech (La) : Acte 2

R. Bouyala

Risques juridiques liés au crédit à la consommation (Les)

J. Lasserre Capdeville

Trade Finance - Principe et fondamentaux

D. Leboiteux

Vade-mecum de la protection des données personnelles pour le secteur bancaire et financier

A. Banck et C. Schultis

Valorisation des entreprises. Corporate & Valuation Equity

Ph. Thomas

- **Collection Master Finance**

Analyse financière - Approche internationale CFA

Ph. Thomas

Fusions-Acquisitions

Ph. Thomas

Ingénierie financière - Corporate

Ph. Thomas

Principes de Finance d'Entreprise - Corporate Finance

Ph. Thomas

- **Collection Transformations**

Économie à l'épreuve des faits (L') - Comprendre les controverses du passé pour éclairer les défis de la société
Fr. Saraceno

Investissement Responsable (L') - Transformer ses valeurs en épargne
A. Touma

La Revue Banque a reçu le "**Prix Turgot 2018 de la Pédagogie économique**"
pour l'ensemble de ses publications.

Retrouvez tous les ouvrages publiés chez RB Édition
www.revue-banque.fr

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement, pour leur précieuse collaboration, **Claire Seive** et **Gérard Dorier**, ainsi que leurs collègues, amis ou associés de GVGM Formation, **Laurence Brettes**, **Olivier Arthaud**, **Michel Musso** et **Jean-Gabriel Nebout**.

Retrouvez l'actualité fiscale du particulier
en scannant le QR Code.



Sommaire

Introduction

1

Généralités	1
L'impôt sur le revenu	1
Présentation des dépenses et recettes budgétaires pour 2020	3
Évaluation des recettes du budget général	4
Barème de l'IR sur les revenus 2019	5
La réforme du paiement de l'impôt	5
Les prélèvements obligatoires	6

1 Principes généraux d'imposition

7

Les 5 caractères du revenu	7
Synthèse revenus 2019	8
Détermination de l'impôt à payer	9
Le revenu fiscal de référence	11
Annexe 1 Prélèvements sociaux	13
Annexe 2 Impôts locaux	21
Le coin du banquier	27
Taxe d'habitation 2020	27
Taxe d'habitation 2021	28

2 Situation de famille

29

L'imposition par foyer	29
Décès du contribuable	30
Mariage, divorce, Pacs	30
Date d'appréciation de la situation et des charges de famille	31
Vivre seul et majoration du quotient familial	32
Synthèse mariage et Pacs	32
Le coin du banquier	
Le mécanisme de la décote	33
Réduction de l'IR sous condition de ressources	34
Modification du barème pour l'imposition des revenus de 2020 et conséquences	37
Les vrais et faux avantages de l'union libre et ses dangers	38
Se marier ou signer un Pacs	40
Les petites cases de la déclaration à ne pas ignorer	42
La responsabilité solidaire des conjoints vis-à-vis de l'impôt	42
L'imposition séparée des époux	44

3 Enfants et personnes à charge

45

Enfants à charge	45
Autres personnes à charge	48
Nombre de parts	48
Quotient familial des personnes seules ayant élevé un enfant	51
Plafonnement des effets du quotient familial	51

Le coin du banquier	53
Quotient familial : le jugement de Salomon.....	53
Rattacher ou ne pas rattacher un enfant célibataire.....	55
Rattacher ou ne pas rattacher un enfant marié.....	58
Pension alimentaire ou demi-part additionnelle.....	60

4 Traitements et salaires **61**

Situation de droit commun.....	61
Indemnités de rupture du contrat de travail ou de mandat social.....	62
Situations particulières : déductions spécifiques et frais réels.....	63
Barème kilométrique des véhicules utilisés à titre professionnel.....	64
Locaux professionnels.....	65
Situation des dirigeants de sociétés.....	65
Indemnités de fonction des élus locaux.....	66
Cotisations aux régimes de retraite et de prévoyance.....	66
Gains résultant de la levée d'options.....	67
Attribution d'actions gratuites.....	69
Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE).....	70
Souscription au capital de sociétés nouvelles ou de SCOP.....	70

Le coin du banquier	71
Déduction forfaitaire ou réelle des frais professionnels.....	71
Plafonnement des frais de véhicule.....	72
Frais réels et intérêts d'emprunt.....	73
Avantages en nature et frais professionnels.....	74
Avantages en nature exonérés.....	75
Limites d'exonération des indemnités pour frais professionnels.....	76
Épargne salariale.....	77
Domiciliation fiscale des dirigeants de grandes entreprises françaises.....	77
Salariés exerçant temporairement une activité professionnelle en France.....	77
Salariés détachés à l'étranger.....	79

5 Pensions, retraites et rentes **81**

Pensions, retraites et rentes à titre gratuit.....	81
Cas particulier : le PERP.....	83
Rentes viagères à titre onéreux.....	83

Le coin du banquier	85
Du bon usage du viager.....	85

6 Revenus des valeurs et capitaux mobiliers **89**

Principes généraux d'imposition.....	89
Placements à revenu fixe, PFU ou option IR.....	90
Placements à revenu variable, PFU ou option IR.....	90
Prélèvement obligatoire et dispense.....	91
Les 7 familles de revenus des valeurs et capitaux mobiliers.....	93
Placements à revenu exonéré.....	93
Placements à revenu fixe.....	94
Placements à revenu variable.....	97
Revenus des valeurs étrangères.....	98

Sommaire

Plan d'épargne populaire (PEP)	99
Plan d'épargne en actions (PEA / PEA PME - ETI / PEA Jeunes)	100
Compte PME innovation (CPI)	104
Capitalisation et assurance-vie	107
Le coin du banquier	115
PEL, exonération limitée dans le temps	115
PEL et CEL, synthèse	116
Placements à revenu fixe ou variable à compter du 01/01/2018	117
Intérêts perçus en rémunération d'un compte courant	117
Le PEA, un support d'épargne privilégié	118
Le régime de l'assurance-vie	119
Capitalisation et PFL, attention aux formalités déclaratives	120
Assurance-vie, contrat de plus de 8 ans et encours supérieur à 150 000 €	120
Contrats supérieur à 8 ans et PFL 7,50 % : synthèse	121
Assurance-vie et droits de succession	122
Assurance-vie et démembrement de la clause bénéficiaire	123
Capitalisation, assurance-vie ou placement à revenu fixe	124
Rachat partiel sur un contrat en perte	125
Comprendre la fiscalité de l'assurance-vie en 6 exemples	126
Contrats souscrits avant 1983	136
Incidence de la déduction partielle de la CSG	137
Assurance-vie et contrat de capitalisation : non-résidents	137
PEA et contributions sociales	138
Revenus des valeurs mobilières étrangères	139
Abattement proportionnel et revenu fiscal de référence	139
Dispense de prélèvement non libératoire	140
Délocalisation de l'épargne et évasion fiscale internationale	141

7 Revenus fonciers

143

Régime micro foncier	143
Régime général	144
Les revenus imposables	144
Les charges déductibles	144
Le revenu net	147
Le déficit net	147
Taxe sur les logements vacants	149
Taxe sur les loyers des micro-logements	149
Régimes particuliers	149
Régime Périssol	149
Régime Besson	150
Régime Robien	152
Régime Borloo	154
Règles applicables aux différents régimes	157
Suppression des dispositifs logements neufs Robien et Borloo	158
Suppression des dispositifs logements anciens Besson et Borloo	158
Dispositif Scellier	158
Dispositifs Duflot et Pinel	158
Dispositif Cosse	158
Dispositif Denormandie	159
Zonages, plafonds de loyers et ressources des locataires	159
Régimes spéciaux	160
Monuments historiques	160
Immeubles situés en secteur sauvegardé	160
Nue-propriété	161
La pierre papier	161

Le coin du banquier	165
Faire construire ou acquérir un logement, les règles à connaître	165
Déficits fonciers imputables ou reportables	167
Entretien, réparation, amélioration, mode de prise en compte pour 2019	171
Déficits fonciers et abandon de location	172
Rénover pour minorer les revenus fonciers	174
Démembrer pour transférer des déficits fonciers	175
Régimes d'amortissements	176
Revenus fonciers et remboursement d'emprunt	179
Revenus fonciers et emprunt substitutif	180
SCPI, un placement pour quel objectif ?	180

8 Revenus et plus-values des professions non salariées **185**

Régime des bénéficiers industriels et commerciaux (BIC)	185
Régime des bénéficiers non commerciaux (BNC)	191
Cotisations sociales (BIC - BNC), particularités	193
Synthèse régime micro-entrepreneur	194
Régime des bénéficiers agricoles (BA)	195
Plus ou moins-values des entreprises relevant de l'IR	196
Régimes d'exonération	199
Régimes spéciaux et location meublée	204
Revenus des gérants et associés	211
Synthèse loueur en meublé professionnel	212
Synthèse loueur en meublé non professionnel	213

Le coin du banquier	215
La compensation des déficits avec d'autres revenus catégoriels	215
Locations meublées professionnelles	215
LMP ou LMNP en 7 exemples	216
Gérant majoritaire ou minoritaire de SARL	221
Le régime micro-entreprises	223
Exonération petites entreprises	225
Autres régimes d'exonération des plus-values professionnelles	226
Cession de parts d'une société de personnes	227
Paiement étalé de l'impôt pour cession d'entreprise	227
Comptabilité "super simplifiée" et frais de carburant	228
Société d'exercice libéral et dividendes	229
Travailleurs indépendants dans une société à l'IS	232
Précisions relatives aux intérêts et dividendes soumis à cotisations sociales	232

9 Plus-values et gains divers **233**

Plus-values immobilières	233
Exonérations	233
Détermination de la plus-value imposable	237
Abattement pour durée de détention	239
Abattement exceptionnel terrains à bâtir et certains immeubles destinés à la démolition	241
Imposition de la plus-value	242
Taxe sur les plus-values immobilières > 50 000 €	242
Plus-values sur biens meubles	243
Plus-values sur valeurs mobilières	244
Plus-values exonérées sous conditions	245
Calcul des plus ou moins-values	247

Sommaire

Imposition de la plus-value	250
Titres acquis avant le 01/01/2018 : PFU ou option pour l'IR, synthèse	256
Cas particuliers	258

Le coin du banquier	269
Exonération de la résidence principale	269
Habitation principale ou immeuble locatif	272
Vente d'un immeuble après réunion de propriété	273
Plus-value sur terrain à bâtir et abattement exceptionnel	274
Taxe sur les plus-values immobilières > 50 000 €	274
Optimiser la compensation plus-value / moins-value	275
Vendre ou donner	276
Prix de revient fiscal des titres acquis par succession ou donation	276
Prix de revient fiscal des titres ayant bénéficié de la réduction Madelin	277
Cession de valeurs mobilières démembrées et frais d'acquisition	277
Cession de titres de PME et CSG déductible	278
Dirigeant partant en retraite et abattement de 500 000 € ou option IR	278
PEA et enfant rattaché	280
Gains de cession occasionnelle de bitcoins	280
PEA et non-résidents	281
PEA, utiliser les moins-values latentes	281
PEA, mode d'emploi PME - ETI	282
Clause d'indexation et complément de prix (earn out)	282
Donation cession de titres et clause de quasi-usufruit	283

10 Régularisation et déficits globaux antérieurs 285

Reprise des déductions	285
Déficits globaux des années antérieures	285

11 Charges à déduire du revenu global 287

Contribution sociale généralisée (CSG) payée en 2019	287
Pensions alimentaires	287
Frais d'accueil	290
Cotisations d'épargne retraite	290
Nue-propriété et grosses réparations	290
Monuments historiques	291
Retraite mutualiste du combattant	291
Cotisations de Sécurité sociale et assimilées	291
Déductions diverses	292

Le coin du banquier	293
Pensions alimentaires, précisions	293
Déduire sans limitation une pension alimentaire à un enfant majeur	294

12 Abattements spéciaux 295

Contribuables âgés de plus de 65 ans le 31/12/2019 ou invalides	295
Rattachement d'enfants mariés ou chargés de famille	296

13 Charges ouvrant droit à réductions d'impôt 297

Réduction pour neutralisation des effets du plafonnement du quotient familial	297
Dons affectés à la fourniture gratuite des repas et au logement	298
Dons versés aux œuvres	298
Mécénat d'entreprise	299
Enfants à charge poursuivant leurs études	299
Dépenses d'hébergement liées à la dépendance	299
Rente-survie et contrats d'épargne handicap	300
Prestations compensatoires en capital	300
Souscriptions au capital des PME	300
Souscriptions de parts de FCPI	303
Souscriptions de parts de FIP	303
Souscriptions de parts de FIP - Corse et Dom	303
Emprunt contracté pour la reprise d'une PME	304
Frais de comptabilité et d'adhésion à un CGA et à une AGA	304
Sofica	304
Investissements locatifs dans des résidences meublées	305
Réhabilitation des résidences de tourisme	306
Loi Malraux	306
Dispositif Scellier : logement neuf	309
Investissements Scellier outre-mer	311
Dispositif Duflot	311
Dispositif Pinel	314
Dispositif Denormandie	316
Souscriptions au capital d'entreprises foncières solidaires	317
Dépenses dans le secteur forestier	317
Cotisations versées pour la prévention des incendies de forêts	318
Travaux sur les objets mobiliers classés	318
Dépenses de préservation du patrimoine naturel	318
Investissements outre-mer	318
Synthèse principales réductions d'impôt 2019	321
Souscriptions au capital d'entreprises de presse	322

Le coin du banquier	323
Charité bien ordonnée, réductions cumulées	323
Souscription au capital des PME	323
Prestation compensatoire, conversion d'une rente en capital	324
Sofica et réduction d'impôt	324
Logement neuf et réduction d'impôt ou ancien à rénover	326
Pinel - Denormandie dans l'ancien, réduction ou déduction	328
Réhabilitation des résidences de tourisme	329
Censi Bouvard et réduction d'impôt, le miroir aux alouettes	329
Outre-mer et plafonnement des avantages fiscaux	333

14 Charges ouvrant droit à crédits d'impôt 335

Intérêts d'emprunt pour l'acquisition de l'habitation principale	335
Transition énergétique et aide à la personne	337
Frais de garde des jeunes enfants	342
Sommes versées à un salarié à domicile	343
Cotisations syndicales	344
Dépenses de travaux forestiers	344
Contrat de gestion pour les bois et forêts	344
Intérêts des emprunts contractés par les étudiants	345
Crédit d'impôt pour les investissements productifs dans les Dom	346

Sommaire

Le coin du banquier	347
Aide à domicile et crédit d'impôt.....	347
Vente d'électricité provenant d'énergie renouvelable.....	348
Crédit d'impôt pour la transition énergétique.....	349
Économie d'énergie et prêt à taux zéro.....	349

15 Autres imputations, conventions internationales et précisions diverses **351**

Retenue à la source.....	351
Crédits d'impôt professionnels.....	351
Taux effectif.....	352
Revenus de source étrangère.....	352
Non-résidents et revenus de source française.....	352
Retenue à la source sur salaires, pensions et rentes.....	353
Revenus à imposer selon le régime du quotient.....	353
Crédits d'impôt non restituables.....	354

16 Calcul, paiement et contrôle de l'impôt **355**

Barème de l'impôt sur les revenus de 2019.....	355
Plafonnement du quotient familial.....	355
Ordre à suivre pour le calcul de l'impôt.....	357
La déclaration des revenus.....	359
La réforme du paiement de l'impôt.....	359
Le crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR).....	359
Le prélèvement à la source (PAS).....	362
Le contrôle fiscal et le particulier.....	371

Le coin du banquier	377
Exemples de plafonnement du quotient familial.....	377
Neutralisation des effets du plafonnement du quotient familial.....	379
Maîtriser les conséquences du plafonnement.....	380
Revenus salariaux des dirigeants et CIMR.....	381
Revenus d'activités non salariées et CIMR.....	382
Revenus fonciers, dépenses de travaux et CIMR.....	382
Les victimes du PAS.....	385

Annexe 1 Épargne salariale	387
Les dispositifs d'épargne salariale.....	387

Annexe 2 Épargne retraite	391
Les dispositifs d'épargne retraite applicables avant la loi Pacte.....	391
Le nouveau plan d'épargne retraite (PER) - Loi Pacte du 22/05/2019.....	397

Le coin du banquier	403
Travailleur non salarié : versements volontaires sur un PERin.....	403
PEREco : déduction des versements volontaires.....	404
Madelin retraite - Dirigeants "art. 62" (Traitements et salaires).....	405
PERP, stratégie fiscale.....	407

Annexe 3	Plafonnement global des avantages fiscaux	409
	Amortissements Robien Borloo	409
	Réductions d'impôt	409
	Crédits d'impôt	410
Le coin du banquier		413
	Plafonnement global et poupées russes	413
	Exemples d'application du plafonnement global	414
	Réduction d'impôt PME et report	418
	Capacité de défiscalisation en 2019	418
	Synthèse Collectivités d'outre-mer et logement social	420
Annexe 4	Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus	421
	Taux applicable sur la fraction du revenu fiscal de référence	421
	Mécanisme de lissage	421
Annexe 5	Impôt sur la fortune immobilière	425
	Préambule	425
	Biens concernés	426
	Évaluation des biens imposables	429
	Passif déductible	430
	Calcul de l'IFI	432
Le coin du banquier		435
	Synthèse plafonnement et IFI	435
	Titres de sociétés et coefficient de taxation	436
	Focus sur l'usufruit légal ou conventionnel du conjoint survivant	438
	Prêt in fine et comptes courants	440
	Contrat de crédit-bail et IFI	442
	Plafonnement des dettes	442
	IFI et stratégie de location en meublé professionnel	442
	IFI - Cas de synthèse	443
	Conclusion	445

Introduction

1. Généralités

Le particulier est confronté, à titre principal, à trois impositions.

- **L'imposition de sa consommation** (TVA, taxes sur les carburants, tabacs, alcools, ...) : c'est l'imposition quotidienne, mais cachée (s'agissant d'impôts indirects).
- **L'imposition de ses revenus** (IR barème progressif, prélèvement proportionnel, prélèvement libératoire, ...) : c'est l'imposition annuelle, mais visible (reposant sur une déclaration du contribuable).
- **L'imposition de son patrimoine**, selon deux modalités.
 - L'imposition du patrimoine à l'état statique
 - Sur le patrimoine immobilier privé : impôt sur la fortune immobilière (IFI) depuis 2018 en remplacement de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune).
 - Sur certains éléments du patrimoine : impôts fonciers.
 - L'imposition du patrimoine à l'état dynamique
 - Transmission à titre gratuit : droits de succession et de donation.
 - Transmission à titre onéreux : droits de mutation et TVA immobilière.

2. L'impôt sur le revenu

Jusqu'à la loi du 28/12/1959, l'impôt sur le revenu des personnes physiques se composait de deux éléments.

- La taxe proportionnelle qui frappait les revenus nets de toute nature à l'exception des traitements, salaires et retraites soumis au versement forfaitaire.
- La surtaxe progressive qui frappait globalement l'ensemble des revenus, traitements, salaires et retraites compris.

La loi du 28/12/1959 a supprimé ces deux taxes pour les remplacer par un impôt unique sur le revenu des personnes physiques, inspiré de l'ancienne surtaxe progressive.

Pour l'année 2019, avec 78,92 Md€, l'impôt sur le revenu représentera 31,82 % des recettes fiscales nettes.

L'impôt sur le revenu se caractérise par :

a. Sa progressivité

Taxation du revenu 2019 par tranches successives de 0 % à 45 %. Cette progressivité se situe dans la moyenne européenne pour les revenus moyens et élevés. Par contre et contrairement à la plupart des pays, les revenus faibles et moyens inférieurs ne supportent aucune cotisation, ce qui explique la faiblesse du produit de l'impôt sur le revenu en France.

En fait, les comparaisons ne sont pas forcément significatives dans la mesure où de nombreux pays financent leurs prestations sociales par l'impôt sur la totalité des revenus, système partiellement adopté en France avec la CSG (**9,20 %**), le prélèvement de solidarité (7,50 %), la CRDS (0,50 %), soit taux global maximum de 17,20 % appliqué notamment sur les revenus et plus-values du patrimoine immobilier et financier.

b. L'importance qu'il accorde à la situation de famille

Créé en 1948, le système du quotient familial permet de fractionner le revenu qui se trouve ainsi taxé dans des tranches plus faibles du barème progressif, réduisant d'autant l'impôt total.

Ce système, destiné à prendre en compte les charges de famille, présente l'inconvénient d'accorder un avantage croissant avec l'augmentation du revenu, anomalie en partie corrigée par les règles de plafonnement des effets du quotient depuis l'imposition des revenus de 1981.

À l'exception du Luxembourg, tous les autres pays recourent, soit à des abattements sur le revenu imposable (Allemagne, Pays-Bas), soit à des crédits d'impôt (Italie), soit les deux (États-Unis).

c. Sa concentration

La France compte aujourd'hui près de 38 millions de foyers fiscaux.

Le nombre de foyers déclarants non imposés est allé croissant depuis 1980. La courbe s'est inversée à compter de 2012 et en 2013, 18,94 millions de contribuables ont été imposés, soit 52,77 % du nombre de foyers imposables.

Avec notamment le gel du barème, le nombre de foyers imposables avait en effet progressé de 939 000 en 2012 et 840 000 en 2013.

La loi de finances pour 2015, avec la suppression de la première tranche du barème (5,50 %), l'aménagement et le renforcement de la décote, et le relèvement des limites des tranches et seuils associés a entraîné une diminution de l'impôt pour près de 6,1 millions de contribuables et 3 millions de foyers supplémentaires sont devenus non imposables ou éviteront de devenir imposables.

La loi de finances 2016 a encore renforcé le mécanisme de la décote qui s'est traduit par une baisse d'impôt pour 3 millions de foyers. Environ 1 million de foyers sont sortis de l'IR ou ont évité d'y entrer, ce qui a ramené à seulement 43,10 % le nombre de foyers imposés en 2017.

Le phénomène de concentration s'accroît à nouveau, avec 10 % des foyers les plus aisés qui payent plus de 70 % de l'impôt sur le revenu et 1 % plus du tiers.

d. Sa complexité

La multiplication des avantages fiscaux et la poursuite d'objectifs souvent contradictoires ont entraîné une complication de la législation.

L'intervention dans le calcul de l'impôt de multiples taux, réductions, seuils, plafonnements, abattements, ... relève d'une logique d'ensemble de plus en plus obscure.

L'enchevêtrement des dispositions atteint un tel niveau, que toute modification nouvelle accentue la complexité du système et parfois son incohérence.

La majorité des contribuables subissent l'impôt sans comprendre, les plus avisés choisissent, en utilisant la profusion des mécanismes pour optimiser fiscalement leurs investissements et leur épargne.

La LF 2017 avait institué le prélèvement à la source à compter de 2018, avec une année de transition pour 2017. Cette réforme a été décalée d'un an. Les nouvelles règles, commentées pages 362 et suivantes, n'entraîneront malheureusement pas une simplification du système.

Après la LF 2018 qui se caractérisait par la mise en place d'un prélèvement fiscal unique pour tous les produits du patrimoine financier (revenus et plus-values), mais avec maintien, sur option, des mécanismes antérieurs, ce qui se traduira pendant encore de nombreuses années par une réforme de simplification complexe, la LF 2019 a consacré l'entrée en vigueur de la retenue à la source et aménagé le CITE, l'exit tax et le pacte Dutreil.

La LF 2020, pour les revenus perçus à compter de 2020, réduit le taux de la première tranche du barème de 14 % à 11 %, lisse le mécanisme de la décote sur cette première tranche, supprime l'étalement de l'impôt pour les indemnités de départ en retraite et le crédit d'impôt pour la transition énergétique est transformé en prime forfaitaire sous conditions.

3. Présentation des dépenses et recettes budgétaires pour 2020

Section de fonctionnement (en Md€)

Charges	376,7	Produits	376,7
Dépenses de fonctionnement	52,7	Produits de gestion courante (recettes non fiscales)	13,3
Autres que celles de personnel	23,6		
Subventions pour charge de service public	29,1		
Charges de personnel	133,7	Impôts et taxes (recettes fiscales)	291,8
Rémunérations d'activité	76,7		
Cotisations et contributions sociales	56,2		
Prestations sociales et allocations diverses	0,7		
Autres charges de gestion courante	95,5	Autres produits courants	0,0
Pouvoirs publics	1,0	Solde des budgets annexes et comptes spéciaux	0,0
Interventions	94,4		
Appels en garantie	0,1		
Charges financières : charge nette de la dette	38,6	Produits financiers	1,0
		Intérêts des prêts du Trésor	1,0
Charges exceptionnelles	0,0	Produits exceptionnels	0,0
Dotations aux amortissements et provisions	0,0	Reprises sur amortissements et provisions	0,0
Reversements sur recettes	56,2		
Prélèvement au profit de l'UE	21,3		
Prélèvement au profit des collectivités locales (hors FCTVA)	34,9		
Bénéfice de la section	0,0	Déficit de la section	70,6

Section d'investissement (en Md€)

Emplois	244,9	Ressources	244,9
Insuffisance d'autofinancement	70,6	Capacité d'autofinancement	0,0
Dépenses d'investissement	21,0	Cessions d'immobilisations financières	11,0
Dépenses d'opérations financières	151,2	Ressources de financement	233,9
Remboursements d'emprunts et autres charges de trésorerie	138,7	Émissions de dettes à moyen et long termes nettes des rachats	205,0
Opérations financières	11,0	Autres ressources de financement	28,9
Participations (dotations en capital)	1,5		
Neutralisation des opérations sans impact en trésorerie	2,2		

Ce tableau, comme pour les années précédentes, met en évidence l'absence totale d'autofinancement, et le recours massif à l'emprunt (205 Md€) pour assurer la couverture du déficit de fonctionnement (70,6 Md€) et le remboursement de l'annuité en capital des emprunts antérieurs, pour les montants qui seront échus en 2020, soit 138,7 Md€.

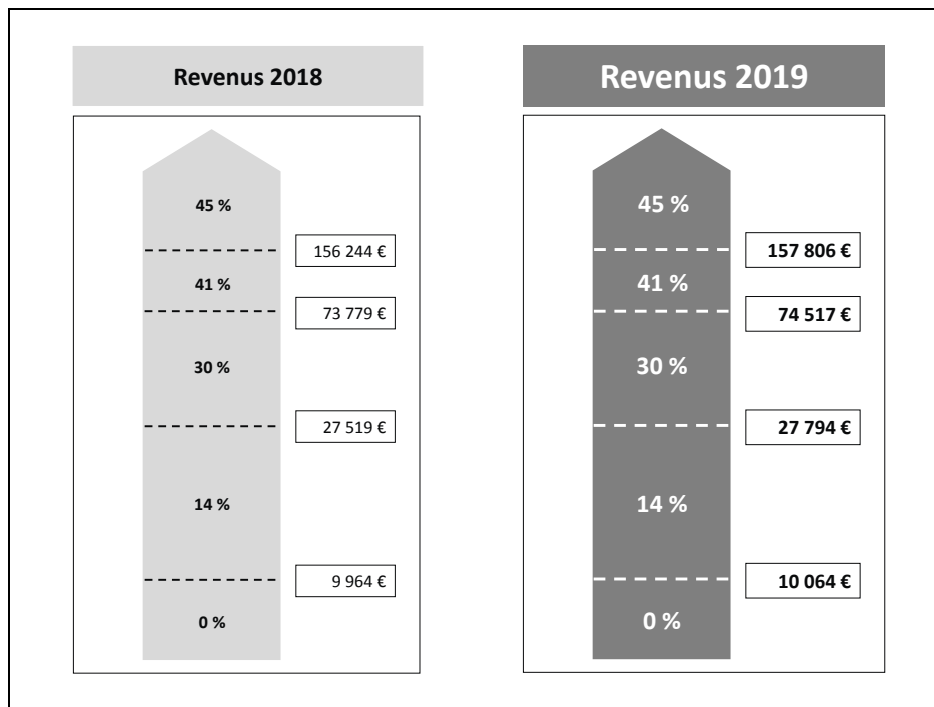
La dette devrait donc encore s'accroître de près de 66 Md€ (205 - 139), sous réserve que ces prévisions se vérifient, ce qui pourrait ne pas être le cas avec les mesures prises en faveur des "gilets jaunes", si leur contrepartie ne se retrouve pas dans une baisse des dépenses ou une augmentation significative de la croissance.

4. Évaluations des recettes du budget général (en M€)

Désignations des recettes	Évaluations initiales pour 2019	Évaluations révisées pour 2019	Évaluations pour 2020
A. Recettes fiscales	409 415	421 160	432 784
1. Impôt sur le revenu	86 907	88 489	94 550
2. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	3 415	3 268	3 387
3. Impôt sur les sociétés	66 021	69 400	74 431
3 bis. Contribution sociale sur les bénéficiaires	1 280	1 388	1 445
4. Autres impôts directs et taxes assimilées	18 375	20 343	19 978
5. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	13 245	13 053	14 541
6. Taxe sur la valeur ajoutée	185 121	188 589	187 190
7. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	35 049	36 631	37 262
À déduire : Remboursements et dégrèvements	135 883	143 034	141 018
A'. Recettes fiscales nettes	273 532	278 126	291 766

Sources : projet loi de finances pour 2020.

5. Barème de l'IR sur les revenus 2019



6. La réforme du paiement de l'impôt

La loi de finances pour 2017 avait été marquée, pour l'essentiel, par la mise en place d'un prélèvement à la source à compter de 2018, avec une année "*blanche*" au titre des revenus de 2017.

Un communiqué du 07/06/2017 a reporté ce prélèvement à la source au 01/01/2019 et avant son entrée en vigueur, la loi de finances pour 2019 a prévu de nouveaux aménagements.

Il est rappelé que les contribuables continueront à déclarer chaque année leurs revenus, que cette réforme ne concerne que le paiement de l'impôt, et vise à supprimer le décalage d'une année entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt correspondant.

Pour ne pas, en 2019, cumuler le paiement de l'impôt sur les revenus de 2018 et les prélèvements et acomptes sur les revenus de 2019, un crédit d'impôt a neutralisé l'impôt sur les revenus "*normaux*" de 2018, dite "*année blanche*".

Ce nouveau dispositif est analysé avec ses conséquences et les options offertes aux contribuables (voir pages 359 et suivantes).

7. Les prélèvements obligatoires

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) regroupe plus de 30 pays : toute l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, la République Tchèque, la Hongrie, la Pologne, le Chili, la Slovénie, Israël et l'Estonie.

Cet organisme, dont le siège est à Paris, est le principal rassembleur de statistiques sur les pays développés.

Quelques-uns des prélèvements obligatoires en % du PIB pour 2017

France	46,2	Royaume-Uni	33,3
Danemark	46,0	Japon	30,6
Suède	44,0	Suisse	28,5
Italie	42,4	États-Unis	27,1
Allemagne	37,5	Mexique	16,2
Portugal	34,7	OCDE / Moyenne	34,2

La France remporte la médaille d'or dans ce classement, ce qui se passe de commentaires !

L'objectif était de ramener le taux à 45 % en 2018 et à 44 % en 2019.

Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, la transformation de l'ISF en IFI, la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, le prélèvement forfaitaire unique, une diminution significative devrait effectivement s'amorcer dans les années à venir. Mais la hausse prévisible de la fiscalité écologique et les dépenses supplémentaires liées au mouvement des "*gilets jaunes*" réduira sensiblement la baisse attendue avec, selon Bercy, un taux de prélèvement qui serait encore de 43,6 % en 2022.

NB. Le Produit intérieur brut (PIB) est un indicateur qui mesure les richesses créées dans un pays pour une année donnée. Il se définit comme la valeur totale de la production interne de biens et services par les agents résidant à l'intérieur du territoire national.

En tant que tel, il sert d'indicateur de l'activité économique d'un pays. Ramené par habitant, il sert d'indicateur du niveau de vie, c'est-à-dire du pouvoir d'achat.